

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Nadia PELLERIN Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Nadjib SEMMAR Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Nuno CERQUEIRA Maître de Conférences
- M. Thomas TILLOCHER Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 06 DEC. 2019



Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Nadjib SEMMAR** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **Mme Nadia PELLERIN** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Nuno CERQUEIRA** **Maître de Conférences**
- **M. Thomas TILLOCHER** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **06 DEC. 2019**



Ary BRUAND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thomas TILLOCHER** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

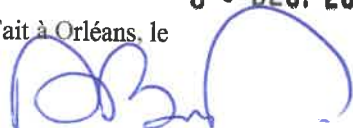
- **M. Nuno CERQUEIRA** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Nadjib SEMMAR** **Professeur des Universités**
- **Mme Nadia PELLERIN** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **06 DEC. 2019**


Ary BRUAND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Nuno CERQUEIRA** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Thomas TILLOCHER** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Nadjib SEMMAR** **Professeur des Universités**
- **Mme Nadia PELLERIN** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

06 DEC. 2019



Ary BRUAND